

**Appel à consultation pour l'élaboration d'une note conceptuelle visant l’intégration de la sobriété carbone et l’adaptation au changement climatique dans le projet de l’Eco-Cité de Zenata, à soumettre au Fonds Vert Climat (FVC)**

Date : 06 septembre 2022

**Pays** : Maroc

**Description de la mission** : Appel à consultation pour l'élaboration d'une note conceptuelle visant l’intégration de la sobriété carbone et l’adaptation au changement climatique dans le projet de l’Eco-Cité de Zenata, à soumettre au Fonds Vert Climat (FVC).

**Titre du projet** : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

**Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc

**Date limite de dépôt des soumissions** : 16 septembre 2022

Les offres seront envoyées par mail : [ro4c.maroc@gmail.com](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique**

**villa 4 , Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc**

Toute demande d’informations complémentaires sera faite par email à : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Table des matières**

[Contexte 3](#_Toc110524832)

[Présentation du projet de l’Éco-cité de Zenata 4](#_Toc110524833)

[Article 1 : Objectif de la Consultation 4](#_Toc110524834)

[Article 2 : Consistance de la Consultation 4](#_Toc110524835)

[Article 3 : Pièces constitutives de la consultation 6](#_Toc110524836)

[Article 4 : Délai de réalisation de la prestation 6](#_Toc110524837)

[Article 5 : Déroulement et suivi de la Prestation 6](#_Toc110524838)

[Article 6 : Livrables de la Prestation 6](#_Toc110524839)

[Article 7 : Validation des livrables 6](#_Toc110524840)

[Article 8 : Modalités de règlement 7](#_Toc110524841)

[Article 9 : Profil du soumissionnaire 7](#_Toc110524842)

[Article 10 : Obligations du soumissionnaire 7](#_Toc110524843)

[Article 11 : Sous-traitance. 8](#_Toc110524844)

[Article 12 : Litiges et contestations 8](#_Toc110524845)

[Article 13 : Propriété intellectuelle 8](#_Toc110524846)

[Article 14 : Secret professionnel 8](#_Toc110524847)

[Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire 8](#_Toc110524848)

[Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires 8](#_Toc110524849)

[Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires 10](#_Toc110524850)

[Article 19 : Bordereaux des prix 10](#_Toc110524851)

# Contexte

Premières sources de CO2, les villes contribuent largement au changement climatique, mains elles ne sont pas moins « victimes » des évolutions climatiques qu’elles accélèrent.

S’agissant d’un sujet de politique locale, les villes en tant que causes, mais aussi solutions au problème, elle sont dans l’obligation de réviser leurs modèles de planification, développement et de gestion et de s’engager davantage dans la lutte contre le changement climatique en travaillant sur (i) la diminution des émissions de GES par la mise en place des actions de mitigation dans des secteurs à fort potentiel d’atténuation et (ii) le renforcement de la résilience des infrastructures et des flux des populations.

Dans ce contexte et dans le cadre de la continuité des efforts engagés par le Royaume du Maroc pour la lutte contre les effets du changement climatique, le 4C Maroc souhaite initier un processus de soutien à l’Eco-cité de de Zenata pour la préparation d’un projet climatique modèle, visant l’intégration de la sobriété carbone, l’adaptation au changement climatique et saisir les opportunités de financements offertes par les bailleurs de fonds notamment le GCF pour sa mise en œuvre.

Ce projet d’Éco-cité de Zenata d’envergure nationale - ville destinée à terme à abriter 300.000 habitants-, dont son développement confié à la Société d'Aménagement de Zenata (SAZ), vise à hisser la capitale économique du Royaume et sa région au rang de grandes métropoles mondiales par le développement d’un modèle de ville innovant et durable, en ligne avec les plans internationaux de développement durable ainsi qu’avec la Charte Nationale de l’environnement et du développement durable et garantissant une qualité de vie optimale à ses futurs habitants.

Dans ce contexte, le 4C Maroc envisage, dans le cadre du projet RO4C qu’il mit en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de soutenir la Société d’Aménagement Zenata – SAZ dans la préparation d’une note conceptuelle visant l’intégration de la sobriété carbone et de l’adaptation au changement climatique dans le projet de l’Eco-Cité de Zenata pour le soumettre au financement climatique par le GCF.

# Présentation du projet de l’Éco-cité de Zenata

Le projet de l’Éco-cité de Zenata est un projet citoyen et structurant pour la région et le pays qui a pour ambition de développer un modèle de ville innovant et durable, en ligne avec les plans internationaux de développement durable ainsi qu’avec la Charte Nationale de l’Environnement et du Développement Durable.

Ce projet d’intérêt public vise à hisser la capitale économique et sa région au rang de grande métropole mondiale. Zenata sera une ville de services moderne et dynamique destinée principalement à la classe émergente. Elle s’étendra sur environ 1 830 ha, permettra de créer plus de 100 000 emplois et accueillera 300 000 habitants à terme, répondant ainsi au ratio développement durable d’1 emploi pour 3 habitants.

Également une ville à taille humaine permettant de renouer avec les avantages de la vraie vie de quartier, Zenata se veut une Eco-cité dont la conception a émané d’un ensemble de réflexions pour réduire ou limiter les impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie et qui prend en compte ses enjeux socio-économiques.

Cette démarche d’écoconception, intégrée et inclusive, a fait participer la gouvernance nationale et locale et mobilisé l’ensemble des partenaires publics/privés, des citoyens et de la société civile, permettant ainsi, de construire le modèle d’Eco-Cité de Zenata.

# Article 1 : Objectif de la Consultation

La Consultation a pour objectif d’élaborer une note conceptuelle visant l’intégration de la sobriété carbone et de l’adaptation au changement climatique dans le projet de l’Eco-Cité de Zenata, à soumettre au Fonds Vert Climat (FVC), en vue d’obtenir un appui financier pour la mise en œuvre.

# Article 2 : Consistance de la Consultation

**Mission 1 : Préfaisabilité du projet**

**Tâche 1 : Choix des actions d’atténuation et d’adaptation**

Le Prestataire aura pour tâche de :

* Réaliser une revue documentaire axée sur l’analyse des documents de planification et d’aménagement de la ville de Zenata et la complété par la consultation des parties prenantes concernées ;
* Identifier les secteurs socio-économiques ayant un fort potentiel d’atténuation (à titre d’exemple : l’énergie, le transport, etc.,) et de l’adaptation au changement climatique (économie d’eau, infrastructures forêts urbaines …. etc.), proposer et décrire les actions de mitigation et d’adaptation
* Sélectionner et prioriser, en étroite concertation avec les parties prenantes, les actions de mitigation et d’adaptation au changement climatique identifiées sur la base d’une analyse multicritères en alignement avec les critères d’éligibilités exigés par le bailleur de fonds (GCF).

A l’issue de ce travail, le Consultant établira le livrable 1 faisant ressortir les actions d’atténuation et d’adaptation pré-retenues et potentiellement éligibles au financement par le GCF avec l’argumentaire de leur choix.

**Tâche 2 : Analyse de préfaisabilité des actions d’atténuation et d’adaptation pré-retenues**

Cette mission a pour objectif d’analyser la préfaisabilité des actions d’atténuation et d’adaptation pré-retenues. Dans ce sens, le prestataire aura notamment pour tâche de :

* Décrire les activités pour chaque action d’atténuation et d’adaptation au changement climatique au regard de leur potentiel de financement climatique notamment auprès du FVC (potentiel d’atténuation des émissions de GES, renforcement de la résilience des populations et des infrastructures, bénéficiaires, retombées socio-économiques, etc.) ;
* Examiner pour chaque action d’atténuation et d’adaptation, la cohérence, d’une part entre les objectifs et les activités envisagées, et d’autre part entre les activités et les moyens, le calendrier et le plan de financement à définir ;
* Identifier les barrières et les principaux risques à la mise en œuvre des actions et proposer des solutions ;
* Déterminer la portée et développer la théorie du changement des actions pré-retenues ;
* Effectuer l’analyse genre et l’évaluation des impacts environnementaux et socioéconomiques des actions proposées ;
* Évaluer le coût total du projet et les principaux coûts avec l’analyse des avantages (y compris les avantages marchands et non marchands) associés à la mise en œuvre de ces actions d’atténuation et d’adaptation ;
* Évaluer la faisabilité des investissements et identifier les contraintes et les lacunes dans à la préparation et le financement du projet ;
* Examiner la possibilité de l’implication du secteur privé y compris le secteur bancaire dans la mise en œuvre du projet ;

* Identifier les opportunités et proposer des recommandations pour rendre les actions atténuation et d’adaptation proposées plus éligibles au financement du FVC.

Au terme de cette mission, le Consultant établira un rapport d’analyse de préfaisabilité faisant ressortir les résultats de l’analyse des aspects susmentionnés.

**Mission 2 : Élaboration de la note conceptuelle du projet à soumettre au FVC**

A l’issue des résultats de la mission 1, le Consultant établira la note conceptuelle du projet comprenant les actions d’atténuation et d’adaptation retenues, selon la version actualisée du canevas et normes exigés par le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

A titre indicatif, la note conceptuelle du projet doits ressortir notamment les données suivantes :

* Information sur le projet ;
* Présentation détaillée du projet :
* Contexte et lignes de base ;
* Description du projet ;
* Résultats escomptés et leur alignement avec les critères d’investissement du FVC ;
* Estimation financière du projet ;
* Justification du besoin de financement par le FVC;
* Durabilité et réplication ;
* Proposition de financement à soumettre au FVC ;
* Documents d’appui à annexer à la note conceptuelle (lettres de co-financements, lettres d’appui, liste récapitulative des études préalables réalisées, etc.).

La note conceptuelle du projet doit prendre en compte les critères d’éligibilités exigés par le FVC en vue de saisir l’opportunité de financement.

Le Consultant traduira la version approuvée de la note conceptuelle du projet en langue anglaise et elle fera également l’objet de validation.

# Article 3 : Pièces constitutives de la consultation

Les pièces constitutives de la consultation sont :

* La lettre de consultation ;
* Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire;
* La note méthodologique proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
* Les CV des experts proposés pour la réalisation de la prestation, en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec ladite prestation et les profils demandés à l’article 9 du présent appel à consultation ;
* La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact ;
* Le bordereau des prix dûment renseigné, signé et cacheté.

# Article 4 : Délai de réalisation de la prestation

Le délai de réalisation de la prestation est de trois mois (3 mois) et commencera à prendre effet à partir de la date de signature du contrat.

Le temps consacré à la réalisation de la Prestation est estimé à **35 Hommes jours**.

Les délais de réalisation de la Prestation par mission et l’estimation des jours prestés y afférents sont présentés dans le tableau ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Missions | Délais de réalisation | Estimation H/j |
| Mission 1 : Préfaisabilité des actions d’atténuation et d’adaptation retenues | 2 mois | 25 H /J |
| Mission 2 : Élaboration de la note conceptuelle du projet à soumettre au FVC. | 1 mois | 10 H/J |
| Total | 35 H/J | |

# 

# Article 5 : Déroulement et suivi de la Prestation

Le déroulement de la Prestation objet de la présente Consultation sera piloté par un comité dont la composition sera fixée par le Projet Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C).

L’examen et la validation des livrables sera assuré par ce comité qui sera institué à cet effet et composé des représentants des partenaires concernés par le financement et le pilotage du projet de l’Eco-cité de Zenata.

# Article 6 : Livrables de la Prestation

Les livrables qui seront produits par le Titulaire sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Missions** | **Livrables** |
| **Mission 1 : Étude de préfaisabilité** | **Livrable 1** : Rapport sur les actions d’atténuation et d’adaptation retenues  **Livrable 2** : Rapport de préfaisabilité des actions d’atténuation et d’adaptation pré-retenues |
| **Mission 2 : Élaboration de la note conceptuelle du projet à soumettre au FVC.** | **Livrable 3**: Note conceptuelle du projet à soumettre au FVC en langue française ;  **Livrable 4** : Note conceptuelle du projet à soumettre au FVC en langue anglaise. |

# Article 7 : Validation des livrables

Les livrables relatifs à chaque mission de la Prestation doivent être remis en trois (3) exemplaires.

Le Projet RO4C se réserve un délai de 8 jours pour donner son avis sur ces livrables à compter de la date de leur remise, sans pour autant que ce délai ne soit compté dans les délais d’exécution.

Les livrables finaux, tenant compte des remarques du comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C en trois (3) exemplaires, dans un délai maximum de 8 jours à compter de la remise de l’avis du comité de suivi.

# Article 8 : Modalités de règlement

Le paiement du Titulaire sera effectué de la manière suivante :

* 20 % du prix forfaitaire après remise et validation du livrable 1 ;
* 40 % du prix forfaitaire après remise et validation du livrable 2 ;
* 40 % du prix forfaitaire après remise et validation des livrable 3 et 4.

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d’exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d’une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le Projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l’issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d’Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu’il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Le délai de règlement est fixé à trois mois, à compter de la date de validation de la facture.

# Article 9 : Profil du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit proposer une équipe composée comme suit :

**Un(e) Chef (fe) d’équipe** disposant de :

* + Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l’environnement, le changement climatique, développement durable ou toute autre discipline similaire ;
  + Bonne expérience dans la réalisation des études en lien avec le domaine du changement climatique ;
  + Une expérience démontrée dans la réalisation des prestations similaires au présent appel à consultation ;
  + Parfaitement bilingue Français/Anglais.

**Un(e) expert(e) en Finance** disposant de :

* + Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de la Finance ;
  + Une solide expérience dans le domaine de la finance, modélisation financière, gestion des fonds d’investissement, levée des fonds auprès des bailleurs internationaux ;
  + Une expérience confirmée dans le domaine de montage de projets, financés par des bailleurs de fonds internationaux FEM, GCF, dans le domaine de l’environnement, du développement durable et des changements climatiques;
  + Excellentes capacités d’analyse et de synthèse.

# 

# Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent prendre une parfaite connaissance des exigences du GCF pour la préparation de la note conceptuelle dans le cadre de la procédure d’approbation simplifiée.

Les soumissionnaires doivent consulter le document « Consignes pour la préparation des propositions de financement dans le cadre du processus d’approbation simplifié (SAP) » accessible en ligne pour plus de détails sur le site web du GCF.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les termes de référence de la présente consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

# 

# Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n’est pas prévue au titre de la présente consultation.

# Article 12 : Litiges et contestations

Si, en cours de l’exécution de la prestation, des différends et litiges surviennent avec le Titulaire, et faute d’accord à l’amiable, les deux parties recourent aux tribunaux compétents de Rabat.

# 

# Article 13 : Propriété intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété du Projet RO4C qui pourra les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

# 

# Article 14 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujetti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

**Article 15 : Caractéristiques des** prix

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d’une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

**Les prix sont fermes et non révisables**. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) est modifié postérieurement à la date de remise des offres, le Projet RO4C répercute cette modification sur le prix de la consultation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

# Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

* Offre Technique détaillant :
  1. Note méthodologique proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre;
  2. CV de(s) expert(s).
* Offre Financière :

1. Une offre financière selon le format du bordereau des prix, présenté dans l’article 19, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

# Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires

L’évaluation des offres se déroulera en deux phases :

1. Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;
2. Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;
3. Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

# 

**17.1 Évaluation technique comparative des offres**

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de l’évaluation technique** | | **Points** |
| **Note Méthodologique** | * Bien détaillée : 30 points * Détaillée : 20 points * Non détaillée: 0 points | **30** |
| **Profil des Consultants** | | **70** |
| **Chef (fe) d’équipe**  **(40 points)** | Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l’environnement, le changement climatique, développement durable ou toute autre discipline similaire (Bac + 5 ou plus: 5 points, Moins de bac +5 : 0 points). | 5 |
| Bonne expérience dans la réalisation des études en lien avec le changement climatique; (3 points par étude). | 15 |
| Une expérience démontrée dans la réalisation des prestations similaires au présent appel à consultation, (4 points par prestation). | 20 |
| **Un(e) expert(e) en Finance (30 points)** | Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de la Finance, (Bac + 5 ou plus: 5 points, Moins de bac +5 : 0 points). | 5 |
| Une expérience confirmée dans le domaine de la finance, modélisation financière, gestion des fonds d’investissement, levée des fonds auprès des bailleurs internationaux (2 points par étude). | 10 |
| Une expérience confirmée dans le domaine de montage de projets, financés par des bailleurs de fonds internationaux FEM, GCF, dans le domaine de l’environnement, du développement durable et des changements climatiques (15 : 3 points par référence). | 15 |
| **Total** | | **100** |

**Bien détaillé** : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l’approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

**Détaillé :** Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;

**Non détaillé :** Sans valeur ajoutée aux TdR.

|  |
| --- |
| **Important :**  **Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.**  **Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence.** |

# 

**17.2 Analyse financière comparative des offres**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **F= 100 \*(Pmin/P)** | P : Prix de l’offre  Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disant. |

**17.3 Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

* 80% pour l’offre technique.
* 20% pour l’offre financière.
* N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

# Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés:

1. **Offre technique :** Contenant les éléments précisés dans l’article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence ;
2. **Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé dans l’article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence.

Les offres seront envoyées uniquement par courrier électronique à l’adresse suivante au plus tard le **16 Septembre 2022** à l’adresse suivante : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

# Article 19 : Bordereaux des prix

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Unité** | **Quantité** | **PU HT**  **(Exprimé en dhs)** | **PT HT**  **(Exprimé en dhs )** |
| **Mission 1 : Préfaisabilité des actions d’atténuation et d’adaptation retenues** | H /J | **25** |  |  |
| **Mission 2 : Élaboration de la note conceptuelle du projet à soumettre au FVC.** | H/J | **1** |  |  |
| **Total HT** |  |  |  |  |
| **TVA 20%** |  |  |  |  |
| **Total TTC** |  |  |  |  |

**Fait, à........................., le ............................**

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

**(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")**